

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE du CHALLENGE PHOTO S/M de CASSIS 2024

38^{ème} édition : 05/10/2024

K6 dessous/dessus

L'émotion animalière.

Le sujet de cette compétition est la photographie sous-marine de faune. Chaque compétiteur devra rendre 4 vues de sujets variés sur le thème de l'Emotion Animalière.

Sur ces 4 photos, 3 d'entre elles auront un thème particulier (en plus de l'émotion animalière)

1 photo : poisson entier, 1 photo : couleur vive, 1 photo libre et 1 photo macro.

Le compétiteur choisira en outre 1 photo qui sera présentée au « jury enfant » qui élira la photo de son cœur. Cette 5^{ème} photo peut être spécifique ou une variante des 4 photos sélectionnées. (Elle ne peut pas être une des 4 photos de la sélection du challenge et aucun élément artificiel ne sera toléré).

Durée de la compétition : 1h15' (durée max entre l'immersion et le retour, surface, paliers inclus). La plongée se déroule impérativement en palanquée.

En cas de dépassement du temps de plongée, effacement aléatoire de photo de la carte mémoire : 5 photos éliminées par minute de dépassement de temps par l'organisation.

Les plongeurs peuvent ressortir de l'eau et remonter sur le bateau autant de fois qu'ils veulent. Compétiteurs : Le nombre total de participants (dans l'ordre d'inscription) sera limité en fonction de la capacité des embarcations. Equipe de deux obligatoire, soit 2 photographes, soit 1 photographe et son accompagnant. Les concurrents esseulés seront regroupés par 2.

Critères de notation :

Le jury notera les images en fonction de :

--- les qualités techniques --- les qualités artistiques --- la rareté et la difficulté d'approche du sujet - le respect des thèmes imposés.

Appareil et Caisson

1 seul boitier et 1 seul caisson avec 1 carte

1 Carte mémoire :

Chaque compétiteur présentera au contrôle, lors de son enregistrement, la carte mémoire qu'il compte utiliser pendant la compétition. Elle devra être vierge et formatée devant le commissaire, elle sera marquée par l'organisateur avec la prise de vue du n° de compétiteur.

Le nombre total de prises de vues est fixé à 150.

La carte doit être remise au commissaire à la fin de la compétition.

Matériel :

Le photographe devra avoir en sa possession : Son matériel de prise de vues et son matériel informatique pour choisir les images, son matériel de plongée (ainsi que celui de son équipier) avec blocs gonflés, en date de validité (requalification ou TIV).

Toutefois, si un plongeur ne dispose pas de bloc ou de plombs, il pourra demander le prêt gratuit de bloc ou des plombs au club de plongée via l'organisateur avec un préavis suffisant. Si d'autres équipements sont demandés par les compétiteurs (stabs, détendeurs), le prix de la location sera à la charge du compétiteur. Un contrôle de la pression et de la date d'épreuve pourra être opéré à l'embarquement pour la compétition. Tout bloc qui ne répondrait pas aux consignes ci-dessus et menacerait ainsi la sécurité des participants, sera refusé à l'embarquement. Nitrox possible (sur commande), Recycleur non possible. Interdiction de tout matériel informatique sur le bateau.

Règlement spécifique :

Le double enregistrement (raw et jpg) est autorisé (seul le jpg sera pris en compte pour la compétition) Au début de la compétition les horloges internes des boîtiers doivent être synchronisées. Aucun effacement d'images n'est autorisé, les numéros de vues doivent se suivre impérativement. Aucune manipulation d'images n'est autorisée **après** la fin de la manche. Autorisation d'utiliser les outils de correction d'images intégrés à certains boîtiers ; ces manipulations peuvent se faire sur le bateau ou dans l'eau, mais dans la limite du temps de la compétition, exception faite du recadrage qui lui est interdit (vérification lors de l'enregistrement des cartes). Rappel : Le nombre total de prises de vues est fixé à 150.

Choix des photos : Le contenu de chaque carte est transféré par l'organisation dans un dossier portant le numéro du compétiteur sur l'ordinateur de l'organisation. Les cartes sont restituées à leur propriétaire pour sélection. Les cartes ne seront pas effacées avant la fin de la manifestation. Chaque photographe apporte son ordinateur et fait sa sélection. Le challenge étant sur une seule journée, la Post production sur ordinateur n'est pas autorisée. Le compétiteur présente à l'organisateur la liste des fichiers sélectionnés en précisant l'orientation (verticale ou horizontale) et le cas échéant l'inversion de l'image (miroir droite---gauche). L'organisateur prélève donc sur son propre disque les quatre fichiers sélectionnés et effectue lui-même ces seules modifications autorisées.

Les images devront ainsi être identifiées dans l'ordre et le sens où elles devront être projetées. Aucune manipulation et aucune transformation d'image ne seront réalisables.

Les compétiteurs peuvent se faire aider pour leur sélection d'images par toute personne de leur choix à l'exception des membres du jury. Propriété des photos : Le compétiteur-photographe est l'auteur et en tant que tel, reste seul propriétaire de ses œuvres. Il autorise l'organisation et la commission photo vidéo à utiliser dans un but non lucratif les fichiers images. La manifestation se déroulant à l'intérieur du Parc National des Calanques, il est prévu que l'ensemble des photos réalisées sont transmises au PNC qui pourrait les utiliser à des fins non commerciales avec notification de l'auteur.